Cathia BUFFET

65

**Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**
**(21 janvier – 1er février 2013)**

**Serbie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**
Genève, le mercredi 30 janvier 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de la Serbie pour la présentation de son rapport national.

La France salue la coopération de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle recommande à la Serbie de garantir que toute personne suspectée d'avoir commis ou d'avoir été complice de crimes contraires au droit international soit traduite devant les tribunaux nationaux et jugée de façon conforme aux normes internationales.

La France salue l'adoption par la Serbie en 2009 de la loi sur l'interdiction des discriminations. Elle recommande de veiller à ce que les juridictions serbes soient en mesure d'appliquer rigoureusement les dispositions pénales relatives aux infractions à caractère raciste et discriminatoire.

Elle recommande également de poursuivre les efforts dans le domaine de la lutte contre la discrimination et de fournir au Commissaire à la protection de l'égalité tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

La France recommande aussi de mettre en place une politique de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre qui garantisse le droit des personnes LGBT aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique.

Enfin la France estime qu'il existe des marges de progrès pour garantir le pluralisme et la liberté des médias en Serbie. Ainsi, les responsables d'attaques contre les journalistes devraient systématiquement être traduits en justice.

Je vous remercie./.